

Michel Barnier

Membre de la Commission européenne chargé du Marché intérieur
et des services

Une nouvelle ambition pour le marché européen

Parlement européen – Commission Marché intérieur et protection
des consommateurs

Bruxelles, le 28 avril 2010

Qu'attend le citoyen du marché intérieur aujourd'hui ? Beaucoup sont tentés de répondre : « pas grand chose ».

Je crois que ce n'est pas vrai. Le consommateur en attend quelque chose. Le salarié, l'artisan indépendant ou l'entrepreneur également. De même que l'étudiant et le touriste. Ou encore le retraité et le patient.

Il s'agit bien de cela. Le marché intérieur n'est pas quelque chose d'abstrait. C'est notre **cadre de vie commun**, à nous européens. Ce sont les règles qui encadrent de multiples dimensions de notre vie. Ce sont aussi les règles qui nous unissent et nous rassemblent dans un espace commun.

De 1993 à 2003, le marché intérieur a entraîné + 1,8 % PIB sur l'ensemble de l'UE, 900 milliards d'euros de richesse supplémentaire, soit environ 6 000 euros par ménage. Le marché intérieur a également créé environ 2,5 millions d'emplois dans l'UE. Ces emplois n'auraient pas existé si les frontières n'avaient pas été ouvertes.

Alors pourquoi cette vision désabusée de beaucoup de citoyens? A cause de ce que j'appelle « **the expectation gap** ». Le fossé entre nos attentes à tous et la perception que nous avons des 1400 directives qui régissent le marché intérieur.

Face au désenchantement évident des principaux intéressés, il est important d'envisager **une nouvelle ambition pour notre marché européen**.

Et pour répondre directement à une interrogation de Malcolm Harbour : est-ce que la relance du marché intérieur est une priorité pour l'Union européenne dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique? Bien sûr que oui. La relance du marché intérieur figure noir sur blanc dans les conclusions du Conseil européen de printemps comme **axe principal de la stratégie pour l'Union européenne 2020**. Je dirai même que c'est la première des flagship initiatives : la relance du marché intérieur sera le premier et principal "enabling act" de la stratégie UE2020.

Elle doit engager les gouvernements nationaux et le Parlement européen, mais également les gouvernements régionaux, les partenaires sociaux et les entreprises et les citoyens. Je vois essentiellement **3 chantiers pour cette nouvelle ambition**.

"From rules to rights"

Mon premier message aujourd'hui, c'est que nous devons **innover dans la mise en œuvre de la législation communautaire**.

Les règles existent bien pour quelque chose. Il faut qu'elles soient bien mise en œuvre, bien comprises et surtout utilisées.

Aujourd'hui toute administration nationale, régionale ou locale est appelée à mettre en œuvre le droit du marché intérieur. Et bien trop souvent il leur faut d'avantage de moyens. En témoigne le grand nombre de plaintes ou d'infractions que souligne par exemple le rapport de Christian Busoi sur Solvit.

C'est pourquoi je veux promouvoir le **dialogue et la coopération entre administrations nationales et régionales**. Nous devons viser "l'excellence européenne"! Cela peut par exemple porter sur la transposition de la directive service, suivie de si près par Evelyn Gebhardt et beaucoup d'entre vous.

Nous avons également commencé à innover pour la mise en œuvre de la directive reconnaissance des qualifications professionnelles avec la **création de l'Internal market information system ("IMI")**. Mais il faudra aller encore plus loin. Je m'imagine qu'à terme nous aurons un **"Facebook" du marché intérieur** où, quelque soit la directive européenne concernée, les administrations nationales pourront se contacter entre elles pour traiter les dossiers soumis par des acteurs économiques ou des citoyens.

Je suis sur la même longueur d'onde que Louis Grech dans son rapport: c'est bien de démarches pragmatiques et lisibles dont nous avons besoin, comme par exemple votre idée d'**identifier le "top 20" des obstacles rencontrés** dans l'accès au marché intérieur au quotidien. De la même façon, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la proposition de Róża Thun d'organiser un **Forum du Marché Intérieur**.

Ainsi tous les deux ans, nous pourrions avoir un rendez-vous – pourquoi pas ici au Parlement européen - **rassemblant les acteurs du marché intérieur**: administrations, institutions européennes, entreprises, associations et sociétés civiles... Et nous nous fixerions des ambitions collectives, des "deliverables and benchmarks" sur les principales frustrations liées au marché intérieur.

J'ai noté à cet égard votre idée de la mise en place d'une **Charte du marché intérieur pour les utilisateurs**. Naturellement ce n'est pas la Commission qui va écrire à elle seule une charte citoyenne... Mais cela pourrait être un des champs de travail du Forum. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que le premier Forum puisse se tenir en juillet 2011, au début de la présidence polonaise.

Citoyens d'abord!

Dans ce grand espace européen, permettre aux citoyens de travailler, voyager, étudier, séjourner constitue un autre impératif auquel j'attache la plus grande attention. Par le nombre de questions écrites que je reçois, je sais que c'est le cas pour vous aussi. La transposition de la Directive sur la **reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles** est aujourd'hui quasiment achevée.

Mais je sais que celle-ci suscite aussi des questions, sur la reconnaissance automatique, l'équivalence des qualifications et les exigences linguistiques par exemple, voir même de nouvelles bonnes idées comme celle d'une **carte professionnelle européenne** que soutient Bernadette Vergnaud. C'est la raison pour laquelle mes services ont entamé parallèlement un processus d'évaluation où nous consultons les différentes parties intéressées tout au long de cette année 2010. Si sur cette base, il apparaît nécessaire de modifier la Directive, je proposerai une révision début 2012.

Je veux aborder un sujet sur lequel l'Union européenne et la Commission sont très attendues : **les services publics et les services d'intérêt général**. Derrière ces mots il y a comme vous les savez des enjeux considérables de croissance, d'emplois et de cohésion sociale.

Faut-il une **directive cadre européenne, un cadre législatif ou des approches sectorielles**? Je n'ai pas encore de certitude sur ce point. A tout le moins, une approche sectorielle est nécessaire. Je veux prendre un exemple : dans le cadre de la libéralisation des services postaux, nous devons veiller, avec le groupe des régulateurs européens qui est mis en place, que le principe de service universel, défini par la directive, soit maintenu et respecté. En tout état de cause, mon mandat et ma mission seront d'identifier la meilleure manière pour contribuer à des SIEG de qualité à travers l'Europe. Parce que les services publics de qualité sont le gage du véritable exercice de leurs droits des citoyens européens.

Le citoyen est en droit d'attendre de nous une **politique de prêt et d'emprunt responsable**. Je présenterai une initiative pour un cadre législatif dans ce domaine, avec des mesures pour la finance de détail et l'inclusion financière, en particulier l'accès pour tous à des prestations bancaires de base comme le compte courant. L'un de mes objectifs sera d'assurer que les consommateurs européens reçoivent des informations claires sur les produits financiers et que ceux qui vendent ces produits soient soumis à des règles commerciales rigoureuses assurant la plus grande transparence.

Enfin, **si le marché intérieur est projet de société, il doit être responsable**, et se développer de concert avec les autres préoccupations d'intérêt général. Pour ne prendre qu'un exemple, je proposerai au Collège, à l'automne, de lancer le débat sur les **jeux en ligne** avec un Livre Vert. Le travail réalisé en 2008 par votre rapporteur Christel Schaldemose a été utile pour attirer l'attention sur la nécessité de ce débat. Il s'agit de permettre le déploiement européen de cette activité en plein essor, mais sans compromettre les exigences essentielles en la matière, comme la lutte contre l'addiction, la protection des mineurs, et ou la promotion des activités socio-culturelles.

Au-delà de ces sujets, il y en a naturellement beaucoup d'autres qui touchent de près ou de loin à la vie de nos concitoyens et qui devront être abordés dans le cadre d'un nouvel engagement pour le bon fonctionnement du marché intérieur. Je pense par exemple aux règles de protection des consommateurs, aux procédures administratives pour les citoyens en mobilité, à la question de la transférabilité des droits sociaux, ou encore aux difficultés d'accès aux biens et aux services sur internet qui peuvent exister. Je ne dis pas que nous allons tout régler, mais avec mes collègues nous sommes déterminés à avancer pour répondre aux nombreuses attentes des citoyens.

Libérons l'investissement

Les **investissements sont le moteur de l'économie** et le marché intérieur doit naturellement en démultiplier l'impact. Avec la crise je passe beaucoup de mon temps sur les sujets financiers et ses grands acteurs mais ne perdons pas de vue pourquoi! Je souhaite aussi mettre **les marchés financiers au service de l'économie réelle à partir de bases saines**.

Prenons le **secteur des services qui représente plus des 2/3 de notre économie**. Une de mes priorités est de m'assurer de la **mise en œuvre complète de la Directive "services"**, et j'y consacrerai les ressources nécessaires. Les bénéfiques pourraient se situer entre 60 et 140 milliards d'euros, soit une croissance de 1,5% PIB. Je reviendrai auprès de votre Commission pour présenter les résultats d'évaluation mutuelle à la fin de l'année. Sur cette base, nous pourrions définir s'il faut étendre la réglementation à d'autres secteurs.

La stratégie UE2020 doit aussi **promouvoir l'économie européenne de l'intelligence et de l'innovation**. Les investissements dans les innovations sont clés à la réussite économique et sociale de l'Europe. Mais cela présuppose que ces innovations soient rémunérées.

Dans ce domaine, les entreprises, et particulièrement les PME, sont en droit d'attendre un cadre réglementaire plus favorable pour leurs activités. Il coûte encore dix fois plus cher en Europe qu'aux Etats-Unis de breveter une invention ! C'est pourquoi, j'accorde une haute priorité au dossier du **brevet de l'Union européenne**. Je vous présenterai dans un mois, une proposition sur le régime linguistique.

En matière de **droit d'auteur** nous devons adapter le cadre législatif afin de permettre aux titulaires de droit et aux utilisateurs de définir des "modèles économiques viables" sur internet. **Plus il y a du contenu légal sur le net, plus il y a des revenus pour soutenir la création**. En même temps, il faut se battre contre le piratage qui aujourd'hui sape tout fondement d'une économie digitale.

Comment expliquer aux polonais que pour des raisons de régime juridique ils n'ont pas le droit d'accéder au magasin de musique en ligne de la fameuse "marque-à-la-pomme"? Je ferai une proposition de réglementation-cadre pour **clarifier la gestion collective des droits**, qui est encore trop fragmentée.

Un rapport d'évaluation sur l'application de la Directive relative au **respect des droits** sera présenté au Parlement à l'automne. Il pourrait former la base d'une proposition de révision de la Directive en 2011 pour clarifier et renforcer les outils législatifs au service des ayants droit. Andreas Schwab, j'ai bien noté votre idée d'une campagne européenne "Buy legal". Je me joindrai à une telle initiative qui devra en tout état de cause associer également les parties prenantes.

Toujours dans l'optique d'un marché intérieur au service des consommateurs, l'exercice de **surveillance des marchés de détail** identifiera, dans une communication, les dysfonctionnements éventuels de ces marchés, notamment dans la filière de la distribution. Comment expliquer que le prix du textile est plus élevé en Hongrie qu'en Grande-Bretagne, ou un écart de plusieurs dizaines de pourcent entre le prix du panier ménager aux Pays-Bas et en Belgique? Au-delà des facteurs sociaux et environnementaux, cela renvoie notamment à des questions d'ouverture de marchés et de pratiques contractuelles que nous allons regarder.

La **commande publique** doit également jouer un rôle important dans la poursuite des objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment dans la **promotion de l'innovation et du développement durable et dans la lutte contre l'exclusion sociale**. Une Communication interprétative clarifiera davantage le cadre juridique pour aider les pouvoirs adjudicateurs à mieux prendre en compte ces objectifs dans leurs décisions d'achats.

D'autre part, confrontés à la raréfaction des deniers publics, les collectivités doivent tirer parti de toutes les formes de partenariat, et notamment les **partenariats public-privé** et les **concessions**. Je sais à quel point votre commission s'est engagée dans ce domaine, de l'adoption du rapport de Barbara Weiler en 2006 aux travaux de Heide Rühle. Le rapport final n'est pas encore adopté, mais je prends note que votre commission se préoccupe de la valeur ajoutée d'une éventuelle initiative sur les concessions. A la Commission la charge de la preuve!

Si l'insuffisance du cadre actuel pour l'attribution des concessions peut constituer un obstacle à l'expansion économique de nombreuses entreprises européennes, et afin d'y remédier, il pourrait être nécessaire de garantir la transparence, la sécurité juridique et la clarté des règles applicables. La décision sur la nature et le contenu d'une éventuelle initiative tiendra dûment compte des conclusions de l'analyse d'impact qui sera finalisée en 2010.

Le **commerce électronique** doit être une autre priorité économique. C'est un vecteur idéal pour le **commerce transfrontalier qui reste trop peu développé**. Dans 23 Etats membres, il représente moins de 2% des ventes de détail ! Comme l'illustre le projet de rapport de Pablo Arias, les causes en sont diverses et les chantiers nombreux. Une communication va définir un cadre commun de facturation électronique, et les paiements seront facilités par les nouveaux progrès du projet SEPA.

Ce travail s'intégrera plus largement dans le cadre de **l'agenda numérique** que nous sommes en train d'élaborer avec ma collègue Neelie Kroes. L'idée est bien **de connecter les européens au sein d'un vaste espace de création et d'échange en ligne**, et mettre les moyens modernes de communication et d'information au service d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Mais il ne faut négliger le reste. L'insuffisance d'infrastructures d'interconnexion énergétique, la couverture incomplète du territoire en réseau haut-débit, le manque d'ouverture des marchés du cabotage en matière de passagers et de fret, sont autant d'obstacles auxquels nous devons nous atteler.

Je ne le ferai pas seul. Ces défis vont mobiliser les efforts de toute la Commission mais l'objectif est commun: **surmonter les obstacles et les goulots d'étranglement qui entravent l'approfondissement du marché intérieur.**

Un dernier mot sur la dimension extérieure. Car **le marché intérieur n'est pas une île, ses atouts sont autant externes qu'internes.** J'ai la ferme intention d'être le Commissaire d'un marché intérieur ouvert et tourné vers l'extérieur. La stratégie UE2020 le souligne bien: pour bien tirer profit de la mondialisation, l'UE doit en être un acteur et non un spectateur. Elle doit contribuer de manière décisive à en définir les règles et à créer le futur ordre économique mondial, tout en veillant à **préserver et à promouvoir l'intérêt européen, et** notamment notre modèle économique et social.

Je m'engagerai dans l'élaboration de la nouvelle "**stratégie commerciale pour l'Europe à l'horizon 2020**", qui sera adopté au collège avant la fin de l'année. Je m'engagerai aussi eux pour **développer la coopération et la convergence réglementaire**, tant au plan multilatéral qu'au plan bilatéral. Sur tous ces sujets, nous devons chercher pour nos entreprises des nouvelles opportunités d'accès aux marchés, dans un esprit d'ouverture et avec une exigence d'équilibre et de réciprocité vis-à-vis de nos principaux partenaires.

* * *

Voilà une partie du chemin que nous avons devant nous. Comme vous le comprenez, la relance du marché intérieur doit s'appuyer sur une analyse des progrès à réaliser mais aussi, bien au-delà, relever tous les défis pour **dépasser le phénomène de « fatigue » du marché intérieur.**

J'attends avec vous le **rapport de Mario Monti** qui nous fournira une analyse politique et économique de la réalisation de la vision de Jacques Delors de 1985. Ensuite je présenterai une **communication pour le Conseil européen de juin**, où nous intégrerons les analyses et les conclusions de M. Monti.

Je souhaite une **consultation large de toutes les parties prenantes** en 2010 afin de pouvoir proposer un tel engagement pour le marché européen dès le printemps 2011 avec une priorité de mise en œuvre pour l'anniversaire des vingt en 2012.

Malcolm Harbour a évoqué un "**Single Market Act**", c'est l'esprit dans lequel nous travaillons.

Le Commissaire au marché intérieur assumera le rôle de **pivot**. C'est dans cet esprit que le Président Barroso m'a demandé d'animer un groupe de travail avec les Commissaires les plus concernés.

Vous êtes naturellement, en tant que membres de la commission IMCO, des **partenaires essentiels** et je vous associerai étroitement à toute étape de ce travail.

Vous êtes le **pivot marché intérieur** au Parlement européen.